



Président : Alain Ponce 13 rue de Chanzy – 71 200 Le Creusot 07 77 73 32 38
 Championnat : Frédéric Boudot 8 bis avenue du 2^{ème} Dragons - 71 400 Autun 06 83 38 92 29

Règlement particulier du Championnat de Ligue Bourgogne - Franche-Comté 2025

Ce règlement particulier a été établi par la Ligue de Karting BFC en s'appuyant sur un règlement standard de la FFSA et en l'adaptant aux décisions prises par la Ligue BFC de Karting.

Seul le règlement de la Ligue de Karting visé par la FFSA fera foi.

Toute modification du règlement, préalablement visé, devra être validée par la Fédération Française du Sport Automobile via le Bulletin FFSA.



REGLEMENT SPORTIF

La Ligue de Karting (LK) de Bourgogne Franche Comté (BFC) organise, avec le concours de la FFSA, le :

Championnat de Ligue de Karting de Bourgogne Franche Comté

La Ligue de Karting est responsable de l'organisation de ce Championnat.

Ce Championnat se déroule en une série de 6 épreuves, sur une période allant de Mars 2025 à Octobre 2025 et dont les trois premières sont qualificatives pour les Championnats de France. Tous les points non prévus au présent règlement relèvent de la Réglementation FFSA et CIK-FIA (Règlements CIK-FIA et Annexes FFSA).

Ce Championnat est organisé conformément aux prescriptions du Règlement Technique FFSA ainsi qu'à celui des Coupes de Marques concernées sans dérogation.



REGLEMENT

1) Dans ce document, les intitulés sont énoncés aux seules fins de commodité et ne font pas partie du présent Règlement Sportif.

Toute modification du règlement préalablement visé, devra être impérativement visée par la FFSA.

OBLIGATIONS GENERALES

2) Tous les Pilotes, Concurrents et Officiels participant au Championnat de Ligue s'engagent à observer toutes les dispositions du Code Sportif International (« le Code »), du Code de Conduite sur Circuits de Karting, le Règlement Technique de Karting (« le Règlement Technique »), les Prescriptions Générales applicables aux Compétitions internationales et Championnats, Coupes et Trophées FFSA de Karting.

Le Règlement Particulier de la Compétition, le présent Règlement Sportif et les Annexes FFSA.

3) Seule la FFSA est habilitée à accorder des dérogations au présent Règlement particulier.

LE CHAMPIONNAT : PRINCIPE ET DEROULEMENT

4) Le Championnat de Ligue BFC se déroulera sur 6 compétitions communes avec la Ligue de Karting Grand Est:

Dates	Lieu	Ask
22-23 Mars 2025	Vesoul	ASCAP
12-13 Avril 2025	Septfontaine	L'Enclos
26-27 Avril 2025	Mirecourt	Ligue Grand Est
24-25 Mai 2025	Mirecourt – sauf DD2	Ligue Grand Est
14-15 Juin 2025	Soucy	Sens
11-12 Octobre 2025	Autoreille	Besançon

Les 3 premières épreuves sont qualificatives pour les Championnats de France

Les catégories retenues dans le Championnat de Ligue BFC 2025 sont :

- Mini60
- Nationale
- Senior / Master / Gentleman
- KZ2 / KZ2 Master / KZ2 Gentleman
- KA100
- DD2 (sauf la seconde épreuve de Mirecourt)



5) La Compétition aura le statut de compétition nationale.

6a) Chaque compétition comportera :

- Essais qualificatifs (Chronos)
- Deux Manches qualificatives – départ dans l'ordre des chronos
- Une Super Manche – Départ dans l'ordre du classement intermédiaire
- Une Finale – Départ dans l'ordre du classement après les 3 manches.

6b) Déroulement de la compétition :

Intitulé	Catégorie	<i>Temps de Course</i>
Essais qualificatifs	Toutes catégories	6 mn
Manche(s) Qualificative(s)	<u>Mini 60</u>	8' + 1 Tour
	Autres catégories	10' + 1 Tour
Super Manche	<u>Mini 60</u>	10' + 1 Tour
	Autres catégories	12' + 1 Tour
Finale	<u>Mini 60</u>	12' + 1 Tour
	Autres catégories	15' + 1 Tour

CLASSEMENTS

7a) Attribution des points

Pour 2025, il n'y aura plus de notion d'inscription au championnat

Tout pilote relevant de la Ligue BFC ou ayant une licence Suisse marquera des points

Les pilotes d'une autre ligue ne marqueront aucun point

Si c'est un pilote d'une autre ligue qui gagne la course, c'est le premier pilote de la Ligue BFC ou de Suisse qui marquera les points de la victoire et ainsi de suite.

Pour chaque épreuve, des points seront attribués avec le même barème suivant après :

- Le classement à l'issue des 3 manches
- L'arrivée de la Finale



50 points au 1 ^{er}	19 points au 7 ^{ème}	13 points au 13 ^{ème}	7 points au 19 ^{ème}
40 points au 2 ^{ème}	18 points au 8 ^{ème}	12 points au 14 ^{ème}	6 points au 20 ^{ème}
32 points au 3 ^{ème}	17 points au 9 ^{ème}	11 points au 15 ^{ème}	5 points au 21 ^{ème}
26 points au 4 ^{ème}	16 points au 10 ^{ème}	10 points au 16 ^{ème}	4 points au 22 ^{ème}
22 points au 5 ^{ème}	15 points au 11 ^{ème}	9 points au 17 ^{ème}	3 points au 23 ^{ème}
20 points au 6 ^{ème}	14 points au 12 ^{ème}	8 points au 18 ^{ème}	2 points au 24 ^{ème}
			1 point du 25 ^{ème} au dernier

Le pilote ayant réalisé la pole-position aux essais qualificatifs (chronos) se verra attribuer 2 points bonus supplémentaires. Ces deux points bonus resteront acquis même dans le cas de résultat décompté.

Le pilote ayant réalisé le meilleur tour chronométré lors de la Finale se verra attribuer 2 points bonus supplémentaires. Ces deux points bonus resteront acquis même dans le cas de résultat décompté.

7b) Disqualification : Tout pilote faisant l'objet d'un rapport, Sportif ou Technique, aboutissant à la disqualification de l'épreuve, ne marquera aucun point (zéro point) au titre de cette épreuve. Ces résultats ne seront pas repris comme épreuves à décompter.

7c) Classement général final du CHAMPIONNAT DE LIGUE BFC 2025

Pour être classé au Championnat BFC, un pilote devra avoir participé à **au moins 5 épreuves**

Le classement sera établi en additionnant les **11 meilleurs résultats** (sur 12 possibles) plus les éventuels bonus.

Pour les DD2 qui ne font pas la seconde épreuve de Mirecourt, c'est 4 épreuves mini pour être classé et les 9 meilleurs résultats retenus plus les éventuels bonus

En cas d'ex aequo, sur la base de la totalité des résultats, le plus grand nombre de premières places sera pris en considération, puis de secondes places, de troisièmes places et ainsi de suite. Si le vainqueur ne peut toujours pas être déterminé ou s'il subsiste encore des ex-aequo, le classement de la finale de la dernière épreuve les départagera.

Les Présidents de Ligue devront impérativement adresser à la FFSA la liste des pilotes ayant participé aux trois épreuves qualificatives pour les championnats de France pour le 31 Mai 2025.

7d) Classement intermédiaire pour la qualification à la Coupe de France 2025

Pour la qualification à la Coupe de France, un classement intermédiaire sera établi à l'issue de la 5^{ème} épreuve à Soucy. Il a été retenu le principe de garder les Jokers pour établir le classement

Pour être qualifiable, un pilote devra avoir participé à **au moins 4 épreuves**.

Le classement sera établi en additionnant les **9 meilleurs résultats** (sur 10 possibles) plus les éventuels bonus.

En cas d'ex aequo, sur la base de la totalité des résultats, le plus grand nombre de premières places sera pris en considération, puis de secondes places, de troisièmes places et ainsi de suite. Si le vainqueur ne peut toujours pas être déterminé ou s'il subsiste encore des ex-aequo, le classement de la finale de la dernière épreuve les départagera.

CANDIDATURES DES CONCURRENTS : LICENCES

8) Les épreuves du Championnat de Ligue BFC seront ouvertes à tout pilote détenteur d'une licence nationale ou internationale de Karting « Pilote Concurrent Conducteur » en cours de validité pour 2025, dans sa catégorie et à tout pilote étranger détenteur d'une licence nationale délivrée par une ASN étrangère et de l'autorisation de cette dernière ou d'une licence internationale délivrée par une ASN étrangère.

La Ligue se réserve le droit d'examiner toute candidature présentant un caractère particulier, dans le but de préserver l'esprit du Championnat.



PILOTES ADMIS

9a) Tout pilote désirant participer au Championnat de Ligue devra avoir la possibilité de s'engager à une ou plusieurs épreuves ou à la totalité du Championnat de Ligue.

Cependant si la capacité de la piste devait être atteinte, les pilotes inscrits au Championnat (BFC ou GE) seraient prioritaires.

9b) Seuls marqueront des points et seront classés dans le Championnat de Ligue BFC les pilotes licenciés auprès d'une association sportive du ressort de la Ligue BFC ou de la Ligue du Sport Automobile BFC et régulièrement affiliée à la FFSA.

Par extension, un pilote Suisse qui s'engage à participer à l'intégralité du Championnat de Ligue BFC pourra également être classé.

Les pilotes ainsi que leur ASK ou ASA devront être à jour de leur cotisation.

9c) Un pilote ne pourra disputer le Championnat de Ligue que dans une seule catégorie, celle dans laquelle il aura participé lors de la première épreuve.

9d) Un pilote qui change de Ligue en cours de saison ne pourra pas être classé dans le Championnat d'une autre Ligue.

9e) Les pilotes souhaitant se qualifier pour les Championnats de France Mini 60, Senior, Master, Gentleman, KZ2, KZ2 Master et KZ2 Gentleman devront s'engager au Championnat de Ligue et participer obligatoirement aux trois épreuves qualificatives du Championnat de Ligue (sauf cas de force majeure) dans une catégorie fédérale (Art. 11c -Règlement du Championnat de France 2025).

9f) Les pilotes souhaitant se qualifier pour le Championnat de France Nationale, devront s'engager et participer obligatoirement aux trois épreuves qualificatives du Championnat de Ligue (sauf cas de force majeure) dans la catégorie Nationale.

9h) En cas d'absence à une épreuve pour raison médicale, le certificat médical original devra obligatoirement être remis à la Ligue dans un délai maximal de 48 H après la manifestation.

KARTS ET MATERIELS ADMIS

10a) Définition du Règlement Technique de la catégorie correspondante. Tous les points du Règlement Technique devront être scrupuleusement respectés. (Catégories fédérales comme Coupes de Marque).

CHASSIS - MOTEUR

10b) Chaque pilote ne pourra disposer, pour chaque épreuve que d'un châssis et un ou deux moteurs. (tableau ci-dessous)

Catégorie	Type Moteur	Nombre	Plombage Moteur
Mini 60	VORTEX MINI FR	Un	Oui
Nationale	ROTAX J125 Max Ou Rotax J125 Max EVO	Un	Non
Senior / Master / Gentleman	IAME X30 125 RL Tag ou ROTAX 125 MAX EVO ROTAX 125 MAX RACING	Deux	Non
KZ2 Senior / KZ2Master / KZ2 Gentleman	CIK-FIA	Deux	Non
KA100	IAME KA100	Un	Non
DD2	Rotax DD2	Deux	Non

10c) Pour les catégories Mini 60, Nationale, et KA100 en cas de casse avérée de moteur sur la piste et dûment constatée par le Délégué Technique dès son entrée en parc assistance arrivée, le pilote pourra utiliser un moteur de secours mais sera pénalisé sur la grille au départ de la course suivant ce changement :

- si pas de série, pénalité de 10 places sur la grille de départ de la course suivante.
- si séries, pénalité de 5 places sur la grille de départ dans sa ligne pour la course suivante (manche qualificative).

10d) Des mesures de niveau sonore pourront être effectuées dans toutes les catégories, pour tous les karts et cela conformément au Règlement Technique.



10^e) PNEUMATIQUES

Pneus Slicks

Pour les 6 épreuves du championnat, les pneus devront être achetés auprès de la Ligue de Karting organisatrice (BFC ou GE) **pour l'ensemble des participants**, qu'ils fassent l'intégralité du championnat ou ne participent ponctuellement qu'à une course.

Les pneus slicks devront être **commandés et payés à l'avance** conformément au calendrier défini (Cf Art 22b)

Pour chaque course, les pilotes auront droit à :

	Mini 60 et KA100	Autres catégories	Commentaire
Pneus Slicks <i>pour chaque course</i>	4 pneus	4 pneus	achetés auprès de la Ligue BFC ou GE
Pneus Pluie <i>pour chaque course</i>		4 pneus	fournis par le pilote

Pour toutes les catégories :

Le pilote aura la possibilité d'acheter 4 pneus neufs à chaque course.

Pour la première course, le pilote devra acheter 4 pneus. La commande devra être faite auprès de l'ASK Vesoul **avant le Lundi 17 Mars 2025.**

Pour les épreuves suivantes, il devra choisir s'il garde ses pneus slick pour l'épreuve suivante ou s'il veut en acheter des neufs. (S'il garde ses pneus, ce seront obligatoirement ceux de l'épreuve précédente). Une fois l'inscription et la commande de pneus faite pour la course suivante, son choix sera définitif.

Roue de secours :

En cas d'incident (crevaisin notamment), le pilote concerné devra en référer à un Commissaire Technique Officiel qui sera seul habilité à prendre la décision qui s'impose. En aucun cas, un pilote pourra utiliser un 5ème pneu « SLICK » neuf au cours d'une épreuve.

Enregistrement des pneumatiques :

Dans toutes les catégories les pneumatiques auront des codes à barre.

Lors de la distribution des pneus de courses par la LK, ceux-ci seront scannés et enregistrés pour chaque pilote

Les codes à barres pourront être vérifiés avant ou à l'issue de chaque chrono, manche ou finale.

Pneus Pluie

Pour les catégories disposant de pneus pluie, pour chaque épreuve, un pilote ne pourra disposer que de 4 pneus.

Pour chaque épreuve, les pneus pluie (neuf ou occasion) seront fournis par le pilote.

Ils devront bénéficier des codes à barre et sont susceptibles d'être enregistrés par les commissaires techniques.

Parc à pneus :

Un parc à pneu fermé pourra être mis en place sur décision du collège des commissaires sportifs.

Cela pourra s'appliquer à un ou plusieurs pilotes, une ou plusieurs catégories, voire à l'ensemble du plateau de l'épreuve.

Cela peut concerner les pneus slick et/ou les pneus pluie



10f) **L'appareil de mesure MiniRAE Lite** de la société « RAE Systems Inc. (USA) » sera utilisé en Essais Qualificatifs, Manches Qualificatives, et phases finales pour vérifier que les pneumatiques sont en conformité avec le règlement.

La mesure COV des pneumatiques ne devra pas dépasser 5 ppm (valeur limite maximale) en toutes circonstances.

Note : La pollution des pneumatiques, par ex. par spray pour chaîne, doit être évitée car elle peut entraîner le dépassement de la valeur limite.

Si le contrôle permet d'établir qu'un ou plusieurs pneumatiques ne sont pas en conformité avec le règlement, le pilote concerné ne sera pas autorisé à accéder à la pré-grille (et par conséquent ne participera pas à la partie correspondante de la compétition – essais qualificatifs, manches qualificatives, phases finales). Les réclamations à l'encontre de cette procédure ne sont pas admises.

Les réclamations et appels en la matière n'ont pas d'effet suspensif.

NUMERO DE COURSE

10g) La Ligue BFC attribuera, à chaque pilote, un numéro de course.

Les numéros seront fournis par la Ligue lors de la première compétition.

Ils devront être placés selon le plan d'identification de la FFSA et ne devront subir aucune modification.

CARBURANT

11) Le carburant devra obligatoirement être de l'E5 sans plomb 98. (Pour les pilotes suisses, bien penser à acheter l'essence en France).

Seules les huiles figurant dans la liste des lubrifiants agréés par la CIK-FIA de l'année en cours sont autorisées.

Des contrôles seront effectués à partir d'outils de contrôles agréés par la FFSA.

Des substitutions d'essence pourront être effectuées. Chaque pilote devra prévoir un bidon d'huile fermé et cacheté en cas de substitution d'essence.

SECURITE GENERALE

12) Article 2.14 des Prescriptions Générales CIK-FIA.

DEROULEMENT DU CHAMPIONNAT

Les épreuves du Championnat de Ligue devront obligatoirement se dérouler selon le schéma défini par la Réglementation FFSA (règlement CIK-FIA et annexe FFSA).

13a) La compétition se compose d'Essais libres officiels, d'essais qualificatifs (chronos), de Manches Qualificatives, d'une Super-Manche et d'une Finale. Il n'y a pas de repêchage.

13b) Les essais libres officiels se dérouleront le samedi.

Les éventuelles séances warm-up se dérouleront le dimanche matin.

La présence du transpondeur (en état de marche sous la responsabilité du pilote) à partir de la première séance d'essais libres officiels est obligatoire, sous peine de se voir interdire l'accès à la prégrille ou d'une pénalité.

Cette première séance avec transpondeur sera explicitement définie dans les horaires officiels de la LK pour chaque course.

13c) La présence de tous les pilotes et concurrents est obligatoire au briefing ; tous devront impérativement signer la feuille de présence. Tout manquement à cette obligation sera sanctionné par l'annulation des 3 meilleurs temps des essais qualificatifs (chronos).

L'horaire du briefing sera notifié dans l'horaire officiel communiqué aux concurrents lors de chaque épreuve.

En cas de contrainte sanitaire, l'organisation se réserve le droit de faire un briefing papier avec émargement au départ des essais qualificatifs (Chronos).

13d) Les essais qualificatifs (dits essais chrono) pourront se dérouler conjointement avec des mesures de niveau sonore, pendant une séance limitée dans le temps, maximum 6 min, avec un système de pointage électronique et mentionné dans le règlement particulier. Si nécessaire, les concurrents d'une même catégorie seront divisés en groupes selon le processus employé dans les épreuves nationales.

Durant les essais chronométrés, tout arrêt en zone de réparation est interdit.

13f) Manches qualificatives

Création de séries si nécessaire :

Dans ce cas, les concurrents seront divisés dans chaque catégorie en 3 séries ou plus, en tenant compte de la capacité de la piste, réparties suivant le processus ci-dessous :

Serie A	Serie B	Serie C	
1 ^{er} chrono	2 ^{ème} chrono	3 ^{ème} chrono	
4 ^{ème} chrono	5 ^{ème} chrono	6 ^{ème} chrono	etc...



13g) Les places de départ pour les 2 manches qualificatives sont celles du classement des essais qualificatifs (chronos).

13h) Déroulement des Manches qualificatives (en fonction du nombre de séries)

3 séries :	A contre B	A contre C	B contre C			
4 séries :	A contre B	C contre D	A contre D			
	B contre C	A contre C	B contre D			
5 séries :	D contre E	A contre B	C contre D	A contre E		
	B contre C	A contre D	B contre E	A contre C	B contre D	C contre E

13i): **Super Manche** : Un pilote ne pourra prétendre participer à la Super Manche ou à la Finale que s'il a effectivement participé aux manches qualificatives, la non-participation aux manches qualificatives ne pouvant être due qu'à un événement indépendant de la volonté du pilote et constatée par un officiel de l'épreuve.

Les places de départ pour la Super-Manche seront celles du classement intermédiaire après les 2 manches qualificatives.

A l'issue, de la Super Manche, un classement sera fait en additionnant les résultats des 3 manches.

Le barème de points pour les manches qualificatives comme pour la super manche sera celui des article 28B et 28C de l'Annexe sportive FFSA 2025

Ce classement servira à attribuer des points au Championnat

13j) **Finale** :

Le pilote pourra être refusé au départ de la Finale sur décision du Collège des Commissaires Sportifs.

Finale : Les places de départ seront attribuées selon l'ordre du classement intermédiaire après les 3 Manches.

Le classement de la Finale servira également à attribuer des points au Championnat

GRILLE DE DEPART

14) Article 28 de l'Annexe Sportive FFSA 2025.

PROCEDURE DE DEPART

15) Article 2.20a des Prescriptions Générales CIK-FIA.

16) Sur demande du Directeur de Courses, les Commissaires Sportifs pourront utiliser tout système vidéo ou électronique susceptible de les aider à prendre une décision. Les décisions des Commissaires Sportifs pourront prévaloir sur celles des Juges de Fait. Toute infraction aux dispositions du Code ou du présent Règlement Sportif relatives à la procédure de départ pourra entraîner la disqualification du pilote concerné de la Compétition.

SUSPENSION D'UNE COURSE

17) Article 2.21 des Prescriptions Générales CIK-FIA.

REPRISE D'UNE COURSE

18) Article 2.22 des Prescriptions Générales CIK-FIA.

ARRIVEE

19) Article 2.23 des Prescriptions Générales CIK-FIA.



PARC FERME

20) Article 2.13 des Prescriptions Générales CIK-FIA.

INCIDENTS

21) Article 2.24 des Prescriptions Générales CIK-FIA.



DROITS D'ENGAGEMENT ET FONDS DE PRIX

22a) Pour chacune des 4 épreuves organisées par une ASK de la BFC, la LK-BFC versera une subvention de 2500€ à l'ASK organisatrice.

Le versement de cette subvention est sujet au respect du Cahier des Charges de la LK-BFC. Le président pourra au besoin baisser cette subvention en cas de non-respect.

22b) Tout pilote participant au Championnat de Ligue a la possibilité de s'engager à une ou plusieurs épreuves du Championnat de Ligue.

Pour chaque épreuve du Championnat, et pour les pilotes engagés au Championnat (BFC comme GE), le montant de l'engagement est :

Mini 60 : 105€ / course

Autres catégories : 120€ / course

Pour les pilotes engagés hors BFC ou GE, l'organisateur pourra appliquer un tarif majoré ou non

Inscriptions à la course et au Championnat :

Les inscriptions pour chaque course ainsi que l'achat des pneus se feront en ligne et en une seule fois via un lien mis sur le site de la Ligue BFC (lien différent pour chaque course).

- Un système sécurisé de paiement en ligne permettra aux pilotes de régler à l'avance inscription et pneus. Cela facilitera la confirmation des engagements le Samedi matin.

Pour 2025 , il n'y aura plus de notion d'inscription au Championnat

Les modalités d'engagement à la course seront communiquées sur le site internet www.kartbfc.fr

Calendrier des engagements :

	Date de la course	Fin des inscriptions	
Vesoul	22-23 Mars 2025	Lundi 17 mars 2025	
Septfontaine	12-13 Avril 2025	Lundi 7 avril 2025	
Mirecourt	26-27 Avril 2025	Lundi 21 avril 2025	Détails à confirmer avec la Ligue GE
Mirecourt <i>Sans DD2</i>	24-25 Mai 2025	Lundi 19 Mai 2025	Détails à confirmer avec la Ligue GE
Soucy	14-15 Juin 2025	Lundi 9 juin 2025	
Autoreille	11-12 Octobre 2025.	Lundi 6 Octobre 2025	

Des modalités spécifiques pourront être mise en œuvre pour les courses de Mirecourt organisées par la Ligue Grand-Est.

COMMUNICATION DES RESULTATS

23) Nombre de participants : Les organisateurs doivent fournir toute facilité aux membres de la Commission Nationale de Karting de la FFSA, aux Commissaires Sportifs et Techniques Nationaux pour contrôler le nombre de participants de chaque épreuve et cela sans préavis.

24a) Rapport de clôture : Les résultats de chaque épreuve de Championnat de Ligue devront faire l'objet d'une rédaction complète des engagés et des participants classés dans le rapport de course obligatoire, signé par les responsables de l'épreuve en question.

Aucun résultat ne sera entériné par la FFSA si ce rapport ne parvient pas au secrétariat de la FFSA dans les 8 jours qui suivent chaque journée.

Rappel 7c) : Les Présidents de Ligue devront impérativement adresser à la FFSA la liste des pilotes ayant participé aux trois épreuves qualificatives pour les championnats de France pour le 31 Mai 2025.

24b) Communication du classement général du Championnat BFC :

Un classement intermédiaire du Championnat BFC sera établis après chaque épreuve, et sera disponible sur le site Internet de la Ligue : www.kartbfc.fr.

DOTATION ET PROTOCOLE PODIUM

25) A l'issue de la Finale de chaque épreuve, une cérémonie de podium sera mise en place par le club organisateur.

Les pilotes devront se présenter en combinaison de course.



Remise des PRIX en fin de saison

26) La remise des prix du Championnat de Ligue BFC se fera à l'occasion du « *Repas de Ligue* » en fin d'année".

Alimentation de la remise des prix :

La LK-BFC subventionnera la remise des prix.

Les lots seront répartis par catégorie en fonction du nombre de pilotes classés dans chacune d'entre elles.

Pilotes récompensés :

Une coupe sera attribuée aux 3 premiers de chaque catégorie.

Chaque pilote classé et présent à la remise des prix recevra un lot.

Il n'y aura pas de dérogation possible (sauf cas de force majeure, à l'appréciation du Comité directeur de la LK-BFC).